

## SEANCE DU 18 MAI 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 18 mai à 19 heures, s'est tenu à huis-clos le conseil municipal de Bréville Sur Mer, légalement convoqué dans la salle de conseil sous la présidence de Stanislas MARTIN, Maire.

**Date de convocation :** 13 mai 2021

### **Etaient présent :**

Mmes Eloïse BABILONI, Marie-Claude HOLLANDE, Chantal LEDESERT, Brigitte VAUR, Emeline THEVENIN, Annick PEYRE, Myriam ROULEAU.

Mrs Bruno BOUET, Denis LAVAT, Mickaël LE HELLOCO, Eric LENGRONNE, Stanislas MARTIN, Jacques BOUTOUYRIE, Jean-Michel POLGE élus municipaux,

et Mme Brigitte GEORGES, secrétaire de mairie

### **Absent (es) :**

Frédéric FORTIN ayant donné procuration à Jean-Michel POLGE

**Secrétaire de Séance :** Jean-Michel POLGE

### **Ordre du jour :**

- Délibération sur les travaux de synchronisation des armoires d'éclairage public
- Information sur les réunions publiques concernant l'éclairage public
- Délibération location de parcelles pour de l'éco-pâturage
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace public devant l'Auberge
- Acquisition de la parcelle AE 6 propriété de la Commune de Granville
- Convention pour Lunapark
- Entrée de Bourg (La Bicheterie), compte rendu du travail effectué par le département
- Compte rendu de la commission d'appel d'offre suite à l'ouverture des plis de la future salle polyvalente, pour information ou délibération
- Avis sur l'acquisition de terrains par le conservatoire du littoral
- Questions diverses

En raison des dispositions sanitaires dues à la pandémie, le conseil municipal vote le huis clos à l'unanimité.

### **Délibération sur les travaux de synchronisation des armoires d'éclairage public**

Monsieur le Maire fait état d'un problème de dérèglement des horloges concernant l'éclairage public. Afin que toutes les armoires soient dotées des mêmes horloges et puissent être synchronisées, 4 horloges doivent être remplacées. Le SDEM prend en charge 70 % des travaux, reste 870 € à la charge de la commune. La délibération est prise à l'unanimité.

### ***Information sur les réunions publiques concernant l'éclairage public***

Pour répondre aux exigences de limitation de la pollution lumineuse et aux économies d'énergie, mais aussi pour économiser le budget de la commune, le nombre de candélabres devrait être considérablement réduit, et les lampes mises aux normes. Une série de réunions publiques de quartiers, le 12 juin 2021, permettront de prendre l'avis de la population. Une annonce sera faite dans le prochain Bréville Info.

### ***Délibération location de parcelles pour de l'éco-pâturage***

La commune est propriétaire des parcelles AE 98 d'une superficie 1h 97a 60c et AE 153 d'une superficie de 9h 62a 87c. Nous avons réfléchi à un moyen de faire entretenir ces 2 parcelles.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'éco-pâturage avec M. Julien OLIVIER qui disposera gratuitement du pâturage sur ces parcelles. En charge à de clore et d'entretenir ces parcelles.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### ***Réflexion sur l'aménagement de l'espace public devant l'Auberge***

Autour du rond point des casse-croûte, un espace, propriété de la commune, pourrait permettre de constituer un pôle activité, culturel, commercial, ludique... La réflexion est engagée et sera débattue lors d'un prochain conseil municipal.

### ***Acquisition de la parcelle AE 6 propriété de la Commune de Granville***

Monsieur le Maire expose la proposition de Granville concernant la vente de la parcelle AE6 (parking de la discothèque) au prix de 2 500.00 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition

### ***Convention pour Lunapark***

Monsieur Présente la convention qui a été préparée pour l'accueil des manèges sur la parcelle AE6 du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. La convention prévoit des dispositions pour l'ordre public, les horaires et la gestion du bruit. Trois feux d'artifice seront tirés de la par les bénéficiaires de la convention, dans le courant de la période estivale (après autorisation préalable de Préfecture de la Manche).

La location est prévue pour au prix de 2 000.00€ pour la saison les locataires auront à charge l'électricité, les sanitaires et l'entretien du terrain. Une évaluation du dispositif est prévue tout au long de la saison.

Par 13 voix pour, une contre et une abstention le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## ***Entrée de Bourg (La Bicheterie), compte rendu du travail effectué par le département***

Le service départemental de la DDE a commencé à étudier la circulation sur le RD135 au lieu dit la Bicheterie. Une réunion publique aura lieu avec les riverains le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19h.

## ***Compte rendu de la commission d'appel d'offre suite à l'ouverture des plis de la future salle polyvalente, pour information ou délibération***

16 dossiers ont été retirés, 3 bureaux d'étude ont répondu, mais des documents sont manquants. Le compte rendu de la commission d'appel d'offre est donc renvoyé au prochain conseil municipal.

## ***Avis sur l'acquisition de terrains par le conservatoire du littoral***

Par un courrier du 5 mai 2021, le Conservatoire du Littoral a informé la commune qu'il se porte acquéreur des parcelles AE 1, AB 90 et AB 34 propriétés de la ville de Granville, situées sur notre commune. Le Conservatoire du Littoral demande l'avis du conseil municipal de Bréville sur Mer sur ce projet d'acquisition.

L'ensemble du conseil municipal a eu connaissance de ce courrier en amont du conseil et le courrier a été projeté lors de la séance.

Après présentation par le maire et débat, le conseil municipal a rendu l'avis suivant à l'unanimité.

- 1) La commune donne **un avis favorable à la cession des parcelles AE 1 (42 346 m<sup>2</sup>) et AB 90 (994 m<sup>2</sup>)**. En effet le conservatoire possède déjà l'essentiel du cordon dunaire qu'il entretient. Par contre la commune souhaite que dans l'acte de vente soit notifié la **servitude de maintien et d'entretien du parking public qui donne accès à la plage dit de « la brèche de la demoiselle »** qui occupe une petite partie de cette parcelle.
- 2) La commune donne **un avis défavorable à l'acquisition de la parcelle AB 34 (14 678 m<sup>2</sup>)**. L'expérience de mise à disposition de parcelles de la commune de Bréville au Conservatoire du Littoral dans la zone rétro-littoral, sur une quinzaine d'années, a été un échec par le non suivi et le non entretien de ces zones qui ont conduit la commune à rompre cette convention.

De plus le Conservatoire est déjà propriétaire depuis de nombreuses années du parking d'accès à la mer proche du golf (partie des parcelles AH 2 et AE 157), malgré des promesses aucun aménagement et entretien significatif a été réalisé.

L'avis du conseil municipal sera transmis au conservatoire du littoral et à la ville de Granville

## **Questions diverses**

### **Demande du centre équestre :**

L'arrêté municipal des protections des dunes et de la plage dans son article 1 « Les chevaux et les chiens sont interdits sur la plage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août de 10 heures à 19 heures »

Le centre équestre demande la possibilité d'une ouverture de la plage pour les chevaux dès 18h30.

Le conseil municipal accepte cette modification par 10 voix pour, 5 contre et une abstention.

L'arrêté municipal sera remis à jour dans ce sens.

### **Elections**

Un appel est fait aux assesseurs pour les élections du 20 et 27 juin.

**La séance est levée à 20h20**